



## **DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **« CONTRACTION D'UN EMPRUNT DE 3 200 000€ AUPRES DE LA BANQUE ARKEA »**

2025 - D - 067

Madame Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**VU** la délibération 25.1.5 du conseil municipal en date du 8 février 2025; autorisant Mme Le Maire de procéder à la réalisation des emprunts destinés aux financements des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget,

**VU** la délibération 25.5.5 du conseil municipal en date du 29 février 2025 approuvant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025,

**CONSIDERANT** l'inscription d'un emprunt de 3 200 000€ au budget primitif 2025 pour financer les dépenses d'équipement;

**CONSIDERANT** les réponses des six établissements consultés;

**CONSIDERANT** que l'offre de la société ARKEA correspond au besoin de la collectivité et est la plus avantageuse pour la Ville,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONTRACTER** un prêt de 3 200 000 € auprès de la société ARKEA selon les caractéristiques suivantes :

Durée	25 ans
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	Echéance constante
Taux	fixe à 3.80%
Commission d'engagement :	0.10%
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance
Base de calcul des Intérêts	30/360

**ARTICLE 2 : INDIQUE** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de

l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 6.6.25

~~Madame Le Maire,  
Conseillère Départementale,~~

Kristell NIASME